



CRÉDIT AGRICOLE  
GREEN BOND REPORT



2021



## Sommaire

**4 Encours des obligations vertes du groupe Crédit Agricole**

**7 Framework des obligations vertes du groupe Crédit Agricole**

**8 Portefeuille vert du groupe Crédit Agricole**

**13 Rapport d'impact carbone**

**14 Focus sur les portefeuilles immobilier et énergie renouvelable**

**15 Notes méthodologiques**

# Éditorial

Pionnier de la finance durable depuis plus de 10 ans et leader en obligations vertes, le Crédit Agricole estime qu'il est impératif de décarboner nos économies, tout en maintenant la création de valeur. Afin de renforcer son action et ses engagements en faveur de la transition énergétique, le Crédit Agricole a adopté en 2019 une Stratégie Climat Groupe alignée sur l'Accord de Paris.

L'objectif de cette stratégie est de permettre la réallocation progressive des portefeuilles de prêts, d'investissements et d'actifs sous gestion, de manière à faire de la finance verte un moteur de croissance pour le groupe. Après s'être fixés en 2019 des objectifs ambitieux dans le cadre du plan Moyen terme 2022, objectifs atteints totalement ou partiellement dès fin 2020, les métiers du groupe ont, en 2021, adhéré aux alliances internationales qui les concernent pour contribuer à la neutralité carbone en 2050, dont la Net Zero Banking Alliance. Le groupe a lancé en décembre 2021 un plan programme de 10 engagements visant à renforcer l'impact de ses actions dans un contexte d'accélération de la transition climatique. Ce programme s'articule autour de 3 axes : agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone, renforcer la cohésion et l'inclusion sociale, réussir les transitions agricole et agro-alimentaire. La dimension climatique de ce programme recouvre des engagements forts pour contribuer à la neutralité carbone, à l'accompagnement de 100% de nos clients dans leur transition énergétique et à intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

## “Le groupe a lancé en décembre 2021 un programme de 10 engagements visant à renforcer l'impact de ses actions dans un contexte d'accélération de la transition climatique”

Le marché des obligations vertes est un canal de refinancement essentiel pour le Crédit Agricole afin de communiquer sur nos engagements climatiques, d'engager la discussion avec les investisseurs sur notre vision à long terme et de financer le développement de nos activités de prêt vert. Nous pensons qu'être émetteur sur le marché des Green Bonds fait partie de la stratégie de refinancement du Crédit Agricole pour optimiser le financement de nos engagements environnementaux et climatiques.

Engagé dans la durée pour promouvoir la finance verte, Crédit Agricole CIB a mis en place une organisation d'équipes cohérente, de l'origination à la distribution. La banque a également mis en place un mécanisme incitatif interne pour soutenir l'origination de prêts verts.

Crédit Agricole CIB a commencé à émettre des Green Notes dès 2013. Crédit Agricole S.A. a procédé avec succès à une première émission d'obligations vertes en 2018, suivie d'une seconde émission d'obligations vertes Crédit Agricole S.A. et d'un premier Green Covered Bond émis par Crédit Agricole Home Loan SFH en 2019. En Mars 2021, Crédit Agricole Italie a rejoint les autres entités du Groupe en émettant le premier Green Covered Bond en Italie.

Le Crédit Agricole soutient également le marché des obligations vertes en tant qu'investisseur, au travers de son propre portefeuille de liquidité avec une part croissante dédiée aux Green Bonds et au travers du gestionnaire d'actif du Groupe Crédit Agricole, Amundi.

Par ailleurs, le groupe a décidé d'intégrer la question climatique au cœur de sa relation client grâce à un outil innovant : « la note de transition climatique ». Cette « note de transition climatique » permettra de favoriser le dialogue entre les équipes de Crédit Agricole S.A. et les grandes entreprises clientes et émetteurs sur les questions climatiques. Elle repose sur une double approche : une compréhension de la performance du client à ce jour sur les questions énergétiques/climatiques et une vision dynamique de l'intensité et de la rapidité de son processus de décarbonation. Commune à l'ensemble du groupe, la note de transition climatique permet de noter les grandes entreprises clientes et les émetteurs.

Nous sommes très fiers de mettre à la disposition des investisseurs du Crédit Agricole le troisième rapport sur les obligations vertes comprenant les rapports d'allocation et d'impact des obligations vertes de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole Home Loan SFH et de Crédit Agricole Italie ainsi que les encours de Green Notes de Crédit Agricole CIB. Nous nous félicitons également de la synergie entre les équipes et les entités du Groupe qui ont activement collaboré à l'élaboration de ce document.



**Eric Campos,**  
Directeur de la  
Responsabilité Sociétale  
et Environnementale,  
Crédit Agricole SA



**Olivier Belorgey,**  
Directeur général adjoint  
et Directeur financier,  
CACIB,  
Responsable de la  
Trésorerie et du  
Financement,  
Groupe Crédit Agricole

# Encours des obligations vertes de Crédit Agricole SA, Crédit Agricole Home Loan SFH et Crédit Agricole Italie: chiffres clés

Émetteur	Émetteur	Émetteur	Émetteur
Crédit Agricole SA	Crédit Agricole SA	Crédit Agricole Home Loan SFH	Credit Agricole Italia
<b>Senior Preferred Green Bond</b>	<b>Senior Non Preferred Green Bond</b>	<b>Green Covered Bond</b>	<b>Green Covered Bond</b>
<b>Montant nominal</b>	<b>Montant nominal</b>	<b>Montant nominal</b>	<b>Montant nominal</b>
1 milliard d'euros	1 milliard d'euros	1,25 milliard d'euros	500 million d'euros
<b>Date du règlement</b>	<b>Date du règlement</b>	<b>Date du règlement</b>	<b>Date du règlement</b>
5 décembre 2018	21 octobre 2019	6 décembre 2019	15 mars 2021
<b>Date d'échéance</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Date d'échéance</b>
5 décembre 2023	21 octobre 2025	6 décembre 2029	15 mars 2033
<b>Coupon</b>	<b>Coupon</b>	<b>Coupon</b>	<b>Coupon</b>
0.750% par an	0.375% par an	0.05% par an	0.125% par an
<b>Utilisation des fonds</b>	<b>Utilisation des fonds</b>	<b>Utilisation des fonds</b>	<b>Utilisation des fonds</b>
Pour le refinancement des actifs verts du groupe Crédit Agricole	Pour le refinancement des actifs verts du groupe Crédit Agricole	Financer ou refinancer des actifs verts éligibles inclus dans le pool SFH Green Cover	Financer ou refinancer des bâtiments résidentiels inclus dans le pool Italy Green Cover
<b>Avis d'experts « de seconde opinion » (SPO)</b>	<b>Avis d'experts « de seconde opinion » (SPO)</b>	<b>Avis d'experts « de seconde opinion » (SPO)</b>	<b>Avis d'experts « de seconde opinion » (SPO)</b>
Vigeo Eiris	Vigeo Eiris	Vigeo Eiris	Vigeo Eiris
<b>Listing</b>	<b>Listing</b>	<b>Listing</b>	<b>Listing</b>
Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris	Luxembourg Stock Exchange
<b>ISIN</b>	<b>ISIN</b>	<b>ISIN</b>	<b>ISIN</b>
FR0013385515	XS2067135421	FR0013465010	IT0005437733



# Encours des Green Notes Crédit Agricole CIB, à juin 2021: eq. 3 312 millions d'euros

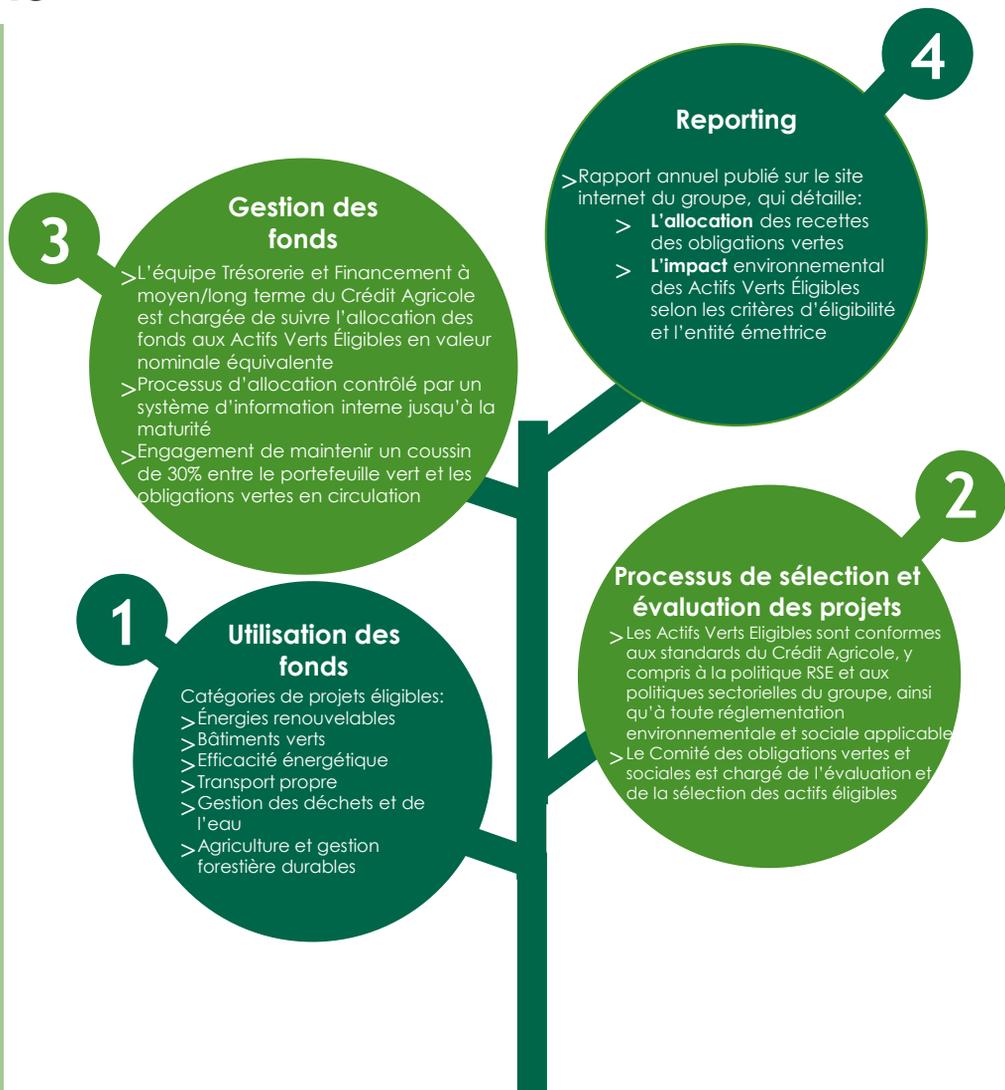
DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR	DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR	DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR
30/06/2021	juin-26	640 000	EUR	640 000	05/05/2021	mai-31	2 011 000	EUR	2 011 000	04/03/2021	mars-36	40 000 000	USD	33 627 575
30/06/2021	juin-26	600 000	EUR	600 000	05/05/2021	avr-26	900 000	EUR	900 000	03/03/2021	août-22	2 650 000	USD	2 227 827
30/06/2021	juin-24	2 400 000	USD	2 017 654	05/05/2021	mai-31	4 000 000	EUR	4 000 000	02/03/2021	mars-25	2 100 000	USD	1 765 448
29/06/2021	août-29	30 000 000	EUR	30 000 000	04/05/2021	mai-28	3 000 000	EUR	3 000 000	02/03/2021	mars-28	2 800 000	USD	2 353 930
29/06/2021	déc-22	1 314 000 000	JPY	9 993 155	04/05/2021	mai-26	35 000 000	PLN	7 751 423	02/03/2021	déc-25	100 000 000	JPY	760 514
29/06/2021	juin-23	4 410 000 000	JPY	33 538 672	03/05/2021	juil-29	30 000 000	EUR	30 000 000	02/03/2021	mars-31	43 000 000	TRY	4 136 923
29/06/2021	juin-23	1 500 000	USD	1 261 034	28/04/2021	avr-31	2 000 000	EUR	2 000 000	01/03/2021	avr-29	30 000 000	EUR	30 000 000
28/06/2021	déc-22	2 395 000	EUR	2 395 000	28/04/2021	avr-31	2 000 000	EUR	2 000 000	01/03/2021	févr-25	1 033 000 000	JPY	7 856 111
25/06/2021	juin-22	4 450 000	EUR	4 450 000	28/04/2021	avr-24	25 109 000	EUR	25 109 000	26/02/2021	févr-24	2 595 000	USD	2 181 589
24/06/2021	juin-24	2 520 000	EUR	2 520 000	27/04/2021	avr-24	2 460 000	USD	2 068 096	25/02/2021	févr-23	5 121 000 000	JPY	38 945 927
24/06/2021	déc-22	2 080 000	USD	1 748 634	26/04/2021	avr-36	500 000	EUR	500 000	23/02/2021	févr-26	2 100 000	EUR	2 100 000
24/06/2021	déc-22	1 720 000	USD	1 445 986	22/04/2021	juil-29	100 000 000	EUR	100 000 000	23/02/2021	févr-27	1 650 000	EUR	1 650 000
23/06/2021	juin-26	1 000 000	EUR	1 000 000	21/04/2021	avr-26	2 000 000	USD	1 681 379	22/02/2021	déc-30	7 500 000	EUR	7 500 000
23/06/2021	juin-26	900 000	EUR	900 000	21/04/2021	avr-26	5 225 000	USD	4 392 602	22/02/2021	déc-30	7 500 000	EUR	7 500 000
22/06/2021	déc-22	1 925 000	EUR	1 925 000	20/04/2021	avr-26	1 500 000	EUR	1 500 000	22/02/2021	févr-23	2 743 000	EUR	2 743 000
21/06/2021	déc-25	50 000 000	EUR	50 000 000	15/04/2021	avr-26	100 000 000	JPY	760 514	22/02/2021	févr-23	1 275 000	USD	1 071 879
21/06/2021	juin-24	4 880 000	EUR	4 880 000	14/04/2021	juil-29	100 000 000	EUR	100 000 000	17/02/2021	févr-33	5 000 000	EUR	5 000 000
18/06/2021	juin-26	1 086 000	EUR	1 086 000	14/04/2021	avr-27	2 000 000	GBP	2 326 393	17/02/2021	févr-22	1 170 000	USD	983 607
18/06/2021	juin-31	2 000 000	EUR	2 000 000	14/04/2021	avr-27	2 000 000	USD	1 681 379	16/02/2021	févr-26	3 450 000	EUR	3 450 000
18/06/2021	juin-26	5 995 000	USD	5 039 933	14/04/2021	avr-28	1 500 000	USD	1 261 034	16/02/2021	févr-25	1 501 000 000	JPY	11 415 317
18/06/2021	juin-26	8 488 000	USD	7 135 771	13/04/2021	avr-27	500 000	GBP	581 598	12/02/2021	févr-26	800 000	EUR	800 000
18/06/2021	juin-26	1 810 000	USD	1 521 648	12/04/2021	juin-28	60 000 000	EUR	60 000 000	12/02/2021	févr-27	2 000 000	GBP	2 326 393
18/06/2021	juin-24	3 275 000	EUR	3 275 000	12/04/2021	juil-31	60 000 000	EUR	60 000 000	12/02/2021	févr-27	2 500 000	USD	2 101 723
18/06/2021	juin-26	13 800 000	USD	11 601 513	06/04/2021	juin-29	60 000 000	EUR	60 000 000	11/02/2021	août-22	3 050 000	USD	2 564 103
17/06/2021	juin-26	13 500 000	TRY	1 298 801	06/04/2021	avr-33	3 000 000	EUR	3 000 000	10/02/2021	févr-26	16 500 000	TRY	1 587 424
17/06/2021	juin-26	27 000 000	TRY	2 597 603	06/04/2021	mars-27	1 000 000	EUR	1 000 000	09/02/2021	févr-28	8 500 000	USD	7 145 860
17/06/2021	juin-26	1 690 000	EUR	1 690 000	06/04/2021	avr-22	1 080 000	EUR	1 080 000	08/02/2021	avr-31	30 000 000	EUR	30 000 000
15/06/2021	juin-27	5 000 000	EUR	5 000 000	06/04/2021	avr-26	205 000	EUR	2 050 000	05/02/2021	févr-29	1 000 000	EUR	1 000 000
15/06/2021	sept-29	100 000 000	EUR	100 000 000	31/03/2021	mars-31	2 000 000	EUR	2 000 000	03/02/2021	févr-26	150 000 000	USD	126 103 405
14/06/2021	juin-27	2 000 000	GBP	2 326 393	30/03/2021	mars-28	1 650 000	USD	1 387 137	02/02/2021	févr-28	15 235 000	USD	12 807 902
11/06/2021	juin-27	4 500 000	GBP	5 234 384	26/03/2021	mars-24	2 100 000	EUR	2 100 000	29/01/2021	janv-25	1 500 000 000	JPY	11 407 712
11/06/2021	juin-27	3 000 000	USD	2 522 068	26/03/2021	mars-36	12 000 000	AUD	7 578 150	27/01/2021	janv-26	1 000 000	EUR	1 000 000
10/06/2021	juin-25	1 336 000 000	JPY	10 160 468	24/03/2021	mars-31	4 000 000	EUR	4 000 000	27/01/2021	juil-22	3 556 000 000	JPY	27 043 882
09/06/2021	juin-24	3 025 000	USD	2 543 085	24/03/2021	mars-26	6 700 000	EUR	6 700 000	27/01/2021	janv-24	5 538 000 000	JPY	42 117 271
09/06/2021	juin-24	1 630 000	USD	1 370 324	23/03/2021	mars-28	50 000 000	USD	42 034 468	25/01/2021	janv-25	500 000 000	JPY	3 802 571
04/06/2021	mai-26	600 000	EUR	600 000	23/03/2021	mars-27	7 500 000	TRY	721 556	22/01/2021	janv-25	4 353 000	USD	3 659 521
04/06/2021	mai-26	700 000	EUR	700 000	22/03/2021	mars-26	900 000	EUR	900 000	21/01/2021	janv-26	1 000 000	EUR	1 000 000
03/06/2021	juin-33	1 000 000	EUR	1 000 000	19/03/2021	mars-26	1 250 000	EUR	1 250 000	14/01/2021	mai-29	90 896 000	EUR	90 896 000
02/06/2021	juin-31	2 000 000	EUR	2 000 000	19/03/2021	mars-24	1 107 000 000	JPY	8 418 891	14/01/2021	mars-29	7 235 000	EUR	7 235 000
28/05/2021	août-31	40 000 000	EUR	40 000 000	19/03/2021	sept-22	1 596 000 000	JPY	12 137 805	14/01/2021	janv-31	1 500 000 000	JPY	11 407 712
28/05/2021	août-31	30 000 000	EUR	30 000 000	19/03/2021	mars-24	4 709 000 000	JPY	35 812 609	14/01/2021	janv-26	8 200 000	TRY	788 902
28/05/2021	déc-22	2 125 000	USD	1 786 465	18/03/2021	mars-27	2 025 000	USD	1 702 396	14/01/2021	janv-29	18 500 000	TRY	1 779 839
27/05/2021	nov-22	1 349 000 000	JPY	10 259 335	18/03/2021	mars-24	1 600 000	EUR	1 600 000	13/01/2021	janv-26	30 000 000	SEK	2 957 122
27/05/2021	mai-23	2 935 000 000	JPY	22 321 089	17/03/2021	mars-26	50 838 000	EUR	50 838 000	11/01/2021	janv-27	2 000 000	USD	1 681 379
27/05/2021	mai-25	805 000 000	JPY	6 122 139	17/03/2021	mars-24	1 940 000	EUR	1 940 000	11/01/2021	janv-27	2 000 000	GBP	2 326 393
25/05/2021	mai-26	50 000 000	JPY	380 257	15/03/2021	déc-25	50 000 000	EUR	50 000 000	07/01/2021	avr-27	70 000 000	EUR	70 000 000
20/05/2021	mai-26	3 000 000	EUR	3 000 000	15/03/2021	mars-24	2 190 000	EUR	2 190 000	06/01/2021	avr-31	30 000 000	EUR	30 000 000
19/05/2021	mai-31	2 000 000	EUR	2 000 000	12/03/2021	mars-27	2 000 000	USD	1 681 379	04/01/2021	déc-25	30 000 000	EUR	30 000 000
19/05/2021	mai-29	500 000	EUR	500 000	12/03/2021	mars-27	2 000 000	GBP	2 326 393	04/01/2021	janv-22	850 000	USD	714 586
14/05/2021	avr-27	1 000 000	EUR	1 000 000	11/03/2021	mars-24	780 000	USD	655 738	17/12/2020	déc-25	3 800 000	AUD	2 399 747
14/05/2021	mai-27	2 000 000	GBP	2 326 393	09/03/2021	mars-26	2 100 000	EUR	2 100 000	17/12/2020	déc-30	3 800 000	AUD	2 399 747
14/05/2021	mai-27	2 500 000	USD	2 101 723	09/03/2021	mars-24	670 000	EUR	670 000	14/12/2020	févr-31	7 922 000	EUR	7 922 000
10/05/2021	mai-23	1 325 000	EUR	1 325 000	08/03/2021	mars-26	11 000 000	USD	9 247 583	14/12/2020	déc-26	2 000 000	USD	1 681 379
10/05/2021	nov-22	2 150 000	USD	1 807 482	08/03/2021	déc-26	300 000 000	JPY	2 281 542	14/12/2020	déc-26	2 000 000	GBP	2 326 393
07/05/2021	oct-29	50 000 000	EUR	50 000 000	08/03/2021	mars-27	7 700 000	TRY	740 798	11/12/2020	déc-30	5 000 000	EUR	5 000 000
07/05/2021	oct-29	50 000 000	EUR	50 000 000	08/03/2021	mars-31	22 000 000	TRY	2 116 565	09/12/2020	déc-30	1 200 000	EUR	1 200 000
07/05/2021	déc-25	30 000 000	EUR	30 000 000	05/03/2021	mars-26	500 000	EUR	500 000	07/12/2020	déc-25	24 300 000	EUR	24 300 000
07/05/2021	mai-26	10 000 000	SEK	985 707	05/03/2021	mars-22	692 000	EUR	692 000	03/12/2020	déc-25	2 700 000	USD	2 269 861
07/05/2021	mai-27	2 000 000	GBP	2 326 393	05/03/2021	déc-30	2 000 000	EUR	2 000 000	03/12/2020	déc-30	3 800 000	AUD	2 399 747
06/05/2021	mai-27	7 000 000	EUR	7 000 000	05/03/2021	mars-24	400 000 000	JPY	3 042 056	27/11/2020	nov-21	1 790 000 000	JPY	13 613 203

# Encours des Green Notes Crédit Agricole CIB, à juin 2021: eq. 3 312 millions d'euros

DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR	DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	DEVISE EQ. EUR	DATE D'ÉMISSION	MATURITÉ	ENCOURS	DEVISE	ENCOURS EQ. EUR
27/11/2020	nov-23	189 100 000	INR	2 139 140	09/06/2020	juin-25	200 000 000	JPY	1 521 028	20/12/2019	déc-26	550 000	EUR	550 000
24/11/2020	nov-22	1 350 000	EUR	1 350 000	09/06/2020	juin-30	100 000 000	JPY	760 514	19/12/2019	déc-26	800 000	EUR	800 000
12/11/2020	janv-29	10 382 000	EUR	10 382 000	05/06/2020	juin-30	10 000 000	USD	8 406 894	19/12/2019	déc-22	900 000	USD	756 620
12/11/2020	nov-25	1 700 000	USD	1 429 172	04/06/2020	juin-30	10 000 000	USD	8 406 894	13/12/2019	déc-24	500 000	EUR	500 000
09/11/2020	janv-29	11 380 000	EUR	11 380 000	14/05/2020	mai-32	8 000 000	EUR	8 000 000	11/12/2019	déc-22	4 530 000	USD	3 808 323
03/11/2020	mai-22	1 000 000	EUR	1 000 000	03/04/2020	avr-30	2 000 000	EUR	2 000 000	10/12/2019	déc-22	800 000	EUR	800 000
29/10/2020	oct-21	1 993 000 000	JPY	15 157 046	27/03/2020	déc-24	1 000 000	EUR	1 000 000	06/12/2019	déc-24	500 000	EUR	500 000
29/10/2020	mai-22	1 164 000	EUR	1 164 000	20/03/2020	mars-23	2 590 000	EUR	2 590 000	05/12/2019	déc-22	10 305 000	USD	8 663 304
28/10/2020	oct-24	1 300 000	EUR	1 300 000	16/03/2020	mars-30	1 000 000	EUR	1 000 000	29/11/2019	nov-29	100 000 000	EUR	100 000 000
28/10/2020	déc-25	1 000 000	USD	840 689	13/03/2020	mars-30	2 000 000	EUR	2 000 000	26/11/2019	nov-24	10 000 000	SEK	985 707
27/10/2020	oct-25	9 430 000	TRY	907 237	13/03/2020	janv-30	2 000 000	EUR	2 000 000	25/11/2019	déc-29	500 000	EUR	500 000
27/10/2020	oct-22	20 000 000	TRY	1 924 150	12/03/2020	mars-25	3 000 000	USD	2 522 068	20/11/2019	nov-24	300 000	EUR	300 000
26/10/2020	oct-23	106 000 000	INR	1 199 095	12/03/2020	mars-25	3 070 000	USD	2 580 916	20/11/2019	nov-27	2 500 000	EUR	2 500 000
26/10/2020	oct-22	1 520 000	USD	1 277 848	11/03/2020	mars-30	3 000 000	EUR	3 000 000	20/11/2019	janv-30	500 000	EUR	500 000
23/10/2020	oct-28	500 000	EUR	500 000	11/03/2020	mars-23	277 000	EUR	277 000	20/11/2019	janv-30	500 000	EUR	500 000
22/10/2020	déc-30	1 800 000	USD	1 513 241	06/03/2020	juin-30	3 116 000	EUR	3 116 000	15/11/2019	oct-29	2 000 000	EUR	2 000 000
22/10/2020	oct-26	5 000 000	GBP	5 815 982	06/03/2020	juin-30	3 245 000	EUR	3 245 000	04/11/2019	déc-23	26 834 000	EUR	26 834 000
21/10/2020	oct-28	1 272 000	EUR	1 272 000	06/03/2020	mars-23	500 000	EUR	500 000	31/10/2019	oct-26	750 000	EUR	750 000
21/10/2020	janv-29	60 000 000	EUR	60 000 000	04/03/2020	mars-25	4 000 000	EUR	4 000 000	31/10/2019	oct-29	500 000	EUR	500 000
21/10/2020	avr-22	2 070 000	USD	1 740 227	04/03/2020	mars-25	4 000 000	EUR	4 000 000	31/10/2019	oct-29	300 000	EUR	300 000
21/10/2020	oct-21	2 000 000	USD	1 681 379	03/03/2020	mars-23	1 000 000	USD	840 689	25/10/2019	nov-27	700 000	EUR	700 000
20/10/2020	oct-22	1 200 000	EUR	1 200 000	02/03/2020	mars-23	2 825 000	EUR	2 825 000	11/10/2019	oct-27	2 000 000	EUR	2 000 000
16/10/2020	oct-21	1 850 000	USD	1 555 275	02/03/2020	févr-25	2 080 000	EUR	2 080 000	10/10/2019	oct-22	3 000 000	USD	2 522 068
16/10/2020	oct-23	1 000 000	USD	840 689	02/03/2020	févr-25	800 000	EUR	800 000	08/10/2019	sept-24	500 000	EUR	500 000
15/10/2020	oct-21	1 150 000	USD	966 793	02/03/2020	févr-25	4 445 000	EUR	4 445 000	03/10/2019	oct-24	300 000	EUR	300 000
07/10/2020	oct-25	19 835 000	PLN	4 392 842	28/02/2020	févr-25	5 000 000	EUR	5 000 000	13/09/2019	sept-24	300 000	EUR	300 000
02/10/2020	oct-25	1 110 000	EUR	1 110 000	28/02/2020	févr-23	6 470 000	USD	5 439 260	13/09/2019	sept-24	750 000	EUR	750 000
01/10/2020	mars-23	3 000 000	CHF	2 738 226	28/02/2020	févr-23	1 100 000	EUR	1 100 000	25/07/2019	juil-24	100 000 000	JPY	760 514
18/09/2020	sept-28	1 000 000	EUR	1 000 000	27/02/2020	févr-25	650 000	EUR	650 000	19/07/2019	août-22	29 780 000	PLN	6 595 354
16/09/2020	sept-30	580 000	EUR	580 000	27/02/2020	févr-23	50 000	USD	42 034	17/07/2019	juil-25	5 250 000	SEK	517 496
15/09/2020	sept-30	112 000 000	USD	94 157 209	27/02/2020	févr-23	5 890 000	USD	4 951 660	04/07/2019	juil-31	30 000 000	EUR	30 000 000
14/09/2020	nov-29	25 119 000	EUR	25 119 000	27/02/2020	févr-22	200 000	USD	168 138	20/06/2019	juin-25	1 050 000	EUR	1 050 000
07/09/2020	nov-28	17 389 000	EUR	17 389 000	26/02/2020	févr-25	1 105 000	USD	928 962	07/05/2019	mai-25	13 150 000	SEK	1 296 205
04/09/2020	janv-29	31 000 000	EUR	31 000 000	25/02/2020	févr-23	750 000	USD	630 517	06/05/2019	mai-26	10 000 000	SEK	985 707
04/09/2020	janv-29	20 000 000	EUR	20 000 000	25/02/2020	févr-25	562 000	USD	472 467	25/04/2019	avr-31	209 500 000	EUR	209 500 000
04/09/2020	déc-25	14 615 000	EUR	14 615 000	24/02/2020	déc-24	11 279 000	EUR	11 279 000	27/03/2019	avr-23	34 820 000	PLN	7 711 558
04/09/2020	déc-25	1 188 000	EUR	1 188 000	24/02/2020	févr-23	550 000	USD	462 379	21/03/2019	mars-25	12 710 000	SEK	1 252 834
31/08/2020	août-23	3 680 000	EUR	3 680 000	24/02/2020	févr-23	1 430 000	USD	1 202 186	13/02/2019	févr-24	12 660 000	SEK	1 939 872
31/08/2020	août-23	1 610 000	EUR	1 610 000	20/02/2020	févr-25	500 000	EUR	500 000	13/02/2019	févr-25	18 610 000	SEK	1 834 401
25/08/2020	juin-25	1 000 000	USD	840 689	18/02/2020	août-21	830 000	USD	697 772	22/01/2019	janv-31	3 750 000	EUR	3 750 000
21/08/2020	août-23	500 000	EUR	500 000	18/02/2020	févr-23	1 0790 000	USD	9 071 038	09/01/2019	janv-23	65 820 000	PLN	14 577 105
19/08/2020	août-23	2 445 000	EUR	2 445 000	17/02/2020	févr-30	200 000	EUR	200 000	21/12/2018	déc-25	30 000 000	SEK	2 957 122
14/08/2020	oct-30	1 000 000	EUR	1 000 000	14/02/2020	déc-24	4 660 000	EUR	4 660 000	20/12/2018	janv-29	500 000	EUR	500 000
05/08/2020	août-26	26 390 000	TRY	2 538 916	14/02/2020	févr-26	200 000	EUR	200 000	18/12/2018	déc-24	31 420 000	SEK	3 097 092
03/08/2020	oct-30	21 660 000	EUR	21 660 000	10/02/2020	févr-28	2 000 000	EUR	2 000 000	18/12/2018	déc-23	24 120 000	SEK	2 377 526
27/07/2020	juil-25	6 990 000	USD	5 876 419	07/02/2020	févr-25	500 000	EUR	500 000	11/12/2018	déc-30	3 750 000	EUR	3 750 000
27/07/2020	juil-25	20 280 000	AUD	12 807 073	07/02/2020	févr-23	1 000 000	USD	840 689	23/11/2018	nov-23	10 000 000	SEK	985 707
24/07/2020	juil-28	1 250 000	EUR	1 250 000	28/01/2020	janv-25	1 000 000	EUR	1 000 000	12/11/2018	nov-23	68 970 000	SEK	6 798 423
24/07/2020	juil-30	1 000 000	EUR	1 000 000	27/01/2020	janv-23	1 520 000	USD	1 277 848	12/11/2018	nov-24	39 800 000	SEK	3 923 115
21/07/2020	juil-26	10 190 000	TRY	980 354	24/01/2020	janv-28	5142000	EUR	5 142 000	31/10/2018	oct-25	8 138 000	USD	6 841 530
29/06/2020	août-28	25 500 000	EUR	25 500 000	24/01/2020	janv-28	2 000 000	EUR	2 000 000	28/09/2018	juin-23	4 450 000	GBP	5 176 224
26/06/2020	déc-24	8 192 000	EUR	81 920 000	22/01/2020	janv-23	5 172 000	EUR	5 172 000	27/09/2018	sept-21	3 000 000	NOK	294 427
26/06/2020	juin-23	150 000	EUR	150 000	21/01/2020	janv-23	2 150 000	USD	1 807 482	27/09/2018	sept-23	30 950 000	SEK	3 050 764
25/06/2020	juin-25	385 000	USD	3 236 654	20/01/2020	janv-25	1 350 000	EUR	1 350 000	17/08/2018	août-26	1 200 000	EUR	1 200 000
19/06/2020	oct-30	1 000 000	EUR	1 000 000	16/01/2020	janv-27	100 000	EUR	100 000	17/08/2018	août-23	1 300 000	EUR	1 300 000
18/06/2020	juin-30	250 000 000	ZAR	14 649 954	06/01/2020	janv-28	1 000 000	EUR	1 000 000	11/07/2018	juin-23	2750000	EUR	2 750 000
17/06/2020	juin-23	900 000	USD	756 620	27/12/2019	déc-22	1 922 000	USD	1 615 805	21/06/2018	juin-25	13 000 000	SEK	1 281 419
15/06/2020	juin-26	3 918 000	EUR	3 918 000	27/12/2019	déc-22	500 000	USD	420 345	21/11/2017	nov-22	8 797 400	USD	73 958 806
11/06/2020	oct-28	30 266 000	EUR	30 266 000	24/12/2019	déc-21	1 150 000	USD	966 793	16/12/2016	déc-27	10 000 000	EUR	10 000 000
10/06/2020	juin-23	500 000	USD	420 345	23/12/2019	déc-24	500 000	EUR	500 000	29/11/2016	nov-27	5 000 000	EUR	5 000 000
										18/11/2016	nov-27	5000000	EUR	5 000 000
										09/09/2016	sept-27	12 000 000	EUR	12 000 000

# Aperçu du Framework des obligations vertes du groupe Crédit Agricole

Lancé en novembre 2018, le Framework des obligations vertes du groupe Crédit Agricole complété par l'annexe Green Real Estate Appendix sert de document de référence pour les émissions d'obligations vertes de toutes les entités du groupe Crédit Agricole: Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales de Crédit Agricole, leurs filiales et les véhicules de refinancement. En particulier, ce Framework d'obligations vertes remplace celui publié par Crédit Agricole CIB en 2013 et sert désormais de cadre de référence pour toutes les nouvelles émissions de Green Notes de Crédit Agricole CIB



Le Framework des obligations vertes du Crédit Agricole est aligné avec l'édition 2018 des Green Bond Principles (« GBP ») et suit ses quatre composantes principales, à savoir l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting.

Le Framework des obligations vertes du groupe Crédit Agricole et son annexe Green real Estate Appendix ont été revus par Vigeo Eiris qui a rendu pour chacun un avis d'experts "de seconde opinion" positif consultable à l'adresse:

 <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette-et-notation>

Crédit Agricole Italie a également publié une annexe au Framework des obligations vertes du groupe et a dédié un avis d'experts "de seconde opinion" pour son Green Covered Bond en mars 2021.

 <https://gruppo.credit-agricole.it/documents-on-the-first-covered-bond-programme>

# Portefeuille d'actifs verts du Crédit Agricole SA\*, à juin 2021:

## Un portefeuille diversifié

À ce jour, le portefeuille vert se concentre sur

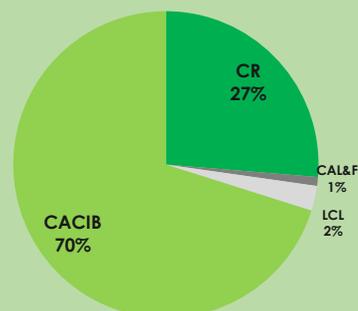
Crédit Agricole CIB	70%
---------------------	-----

Caisses régionales	27%
--------------------	-----

LCL	2%
-----	----

CAL&F	1%
-------	----

Répartition par filiale



Près de la moitié du portefeuille vert du Groupe finance

Les actifs basés en France	48%
----------------------------	-----

La moitié restante est répartie entre

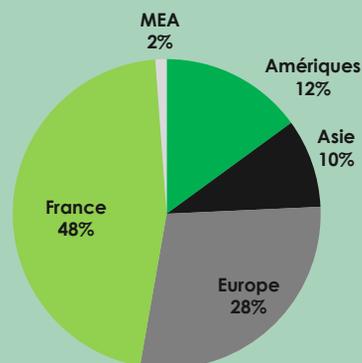
Europe hors France	28%
--------------------	-----

Amériques	12%
-----------	-----

Asie	10%
------	-----

MEA	2%
-----	----

Répartition par région



Les énergies renouvelables constituent la catégorie d'actifs la plus importante (49%) suivies par

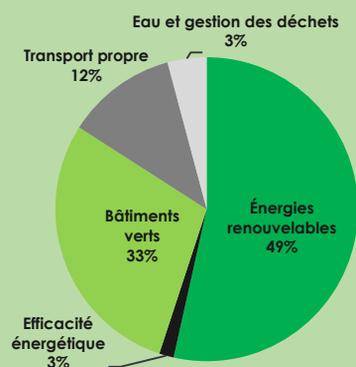
Bâtiments verts	33%
-----------------	-----

Transport propre	12%
------------------	-----

Eau et gestion des déchets	3%
----------------------------	----

Efficacité énergétique	3%
------------------------	----

Répartition par catégories éligibles

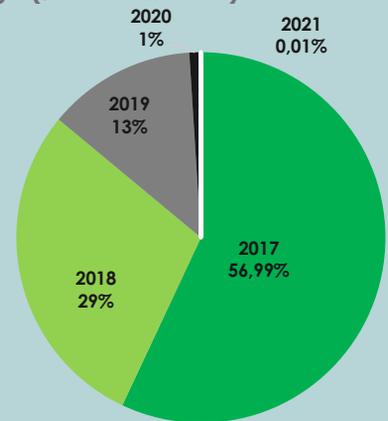


## Portefeuille vert SFH, à partir de juin 2021:

Le portefeuille d'actifs verts de la SFH est composé de prêts finançant exclusivement les nouveaux logements appartenant aux 15 % des bâtiments les plus efficaces sur le plan énergétique.

Initiés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL, les prêts à l'habitat vert éligibles financent des biens situés à 100% en France.

Répartition par année du premier tirage (% de l'encours)



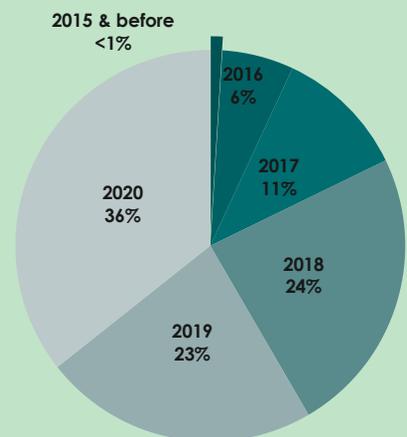
## Portefeuille vert de Crédit Agricole Italie, à partir de juin 2021:

Le portefeuille d'actifs verts de Crédit Agricole Italie est composé de prêts résidentiels finançant exclusivement les nouveaux logements appartenant aux 15% des bâtiments les plus efficaces sur le plan énergétique.

Les prêts à l'habitat vert éligibles financent des biens situés à 100% en Italie.

En Italie, les bâtiments résidentiels labellisés A, B ou C EPC ou construits après 2015 (en absence de label EPC) appartiennent strictement au 15% des bâtiments les plus efficaces en matière d'émission carbone en Italie. Pour plus de détails, consultez [appendix Eligibility criteria for Italian Green Residential Real Estate \(March 2021\)](#)

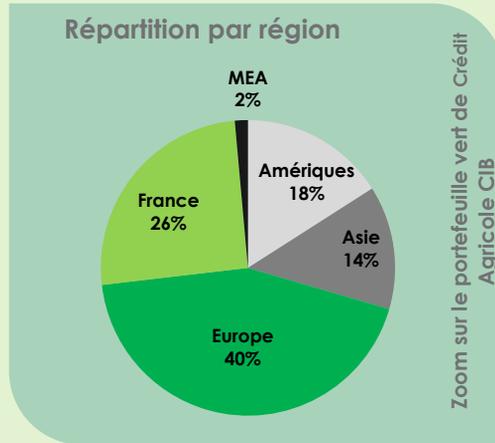
Répartition par année du premier tirage (% de l'encours)



# Focus sur le portefeuille vert de Crédit Agricole CIB, à juin 2021:

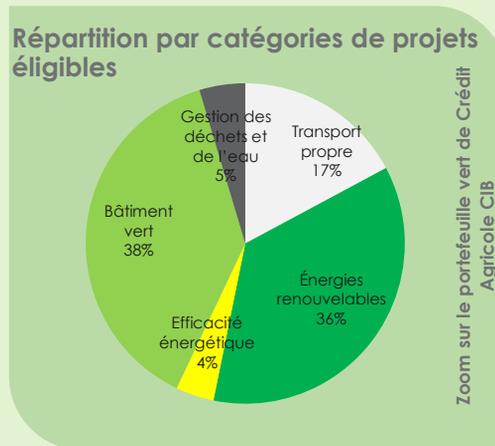
À ce jour, les actifs verts du portefeuille vert de CACIB sont situés en:

France	26%
Europe hors France	40%
Asie	14%
Amériques	18%
MEA	2%



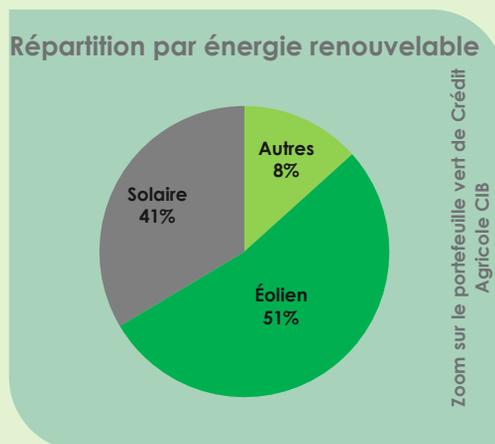
Le portefeuille vert de CACIB est concentré dans:

Bâtiment vert	38%
Énergies renouvelables	36%
Transport propre	17%
Eau et gestion des déchets	5%
Efficacité énergétique	4%



Les énergies renouvelables sont principalement éoliennes (51%), suivies par:

Solaire (énergie photovoltaïque et thermosolaire)	41%
Autres	8%



# Exemples d'actifs éligibles



SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ÉCOLOGIQUES ET ACCESSIBLES:

**Une entreprise immobilière dédiée aux logements verts et accessibles**



**Actif:** 10 000 logements identifiés, en développement ou en construction



**Lieux:** Région Île-de-France, France

**Description:** Foncière Cronos est une société immobilière dédiée au développement et à la détention d'actifs résidentiels abordables ("logement intermédiaire") en Île-de-France. Elle a été créée en 2020 à la suite d'un partenariat entre In'li et AXA IM - Real Assets. La Foncière Cronos propose des logements situés dans les zones tendues d'Île-de-France (zones A et A bis) à des loyers accessibles aux salariés de la classe moyenne et aux jeunes professionnels. Elle s'engage à gérer les actifs existants ainsi qu'à développer de nouveaux actifs en tenant compte des objectifs ESG.



**Calendrier:** en Ile-de-France dans les 10 prochaines années



SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COLLECTIFS ET ÉCOLOGIQUES:

**Le secteur immobilier soutient les logements verts et collectifs**



**Actifs:** 300 green collective dwellings, 9 buildings



**Lieux:** Clamart (92), France

**Description:** L'ensemble comprendra à terme 300 logements collectifs répartis dans 9 bâtiments (dont des logements sociaux), 4 maisons, 2 tennis, un parking public et 6 commerces, répartis sur une surface de plancher de 21 850 m<sup>2</sup>.

Le projet devra être certifié par le CERQUAL "NF HABITAT" de l'association QUALITEL, et sa performance énergétique devra répondre aux exigences de la RT 2012 - 10%.



**Calendrier:** Le projet est actuellement en cours de construction, la livraison étant prévue au deuxième trimestre 2023



SOUTENIR LES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES DANS LE  
MONDE ENTIER

### Développement d'actifs renouvelables en France, États-Unis, Royaume-Uni, Canada

	
<p><b>Actifs:</b> Éolien, énergie solaire et installation de lieux de stockage</p>	<p><b>Lieux:</b> France, États- Unis, Royaume-Uni, Canada</p>

**Description:** Fin novembre 2019, Boralex a franchi une étape importante de son histoire en réalisant la plus grande opération de refinancement du secteur des énergies vertes en France, toujours avec le Crédit Agricole à ses côtés. L'objectif de ce refinancement est de regrouper l'ensemble de ses actifs, auparavant financés individuellement et répartis sur une trentaine de contrats de crédit. L'idée est de dégager des ressources financières supplémentaires pour soutenir le développement des opérations futures. Le parc français de Boralex est composé de 61 installations, d'une puissance de 1 014 MW correspondant à la consommation annuelle de 500 000 foyers.



**Calendrier:** Construit et projets additionnels en construction



DÉVELOPPER DES CENTRALES  
PHOTOVOLTAÏQUES

### Soutenir les parcs photovoltaïques en France

	
<p><b>Actifs:</b> 6 parcs photovoltaïques</p>	<p><b>Lieux:</b> Région Nouvelle- Aquitaine, France</p>

**Description:** Cap Vert Energie a été financé par Unifergie pour le développement de 6 centrales photovoltaïques d'une puissance unitaire comprise entre 1 et 6,6 MWp. Le parc financé est composé de centrales au sol, d'ombrières de parking et de toitures de bâtiments agricoles. Situées dans le Sud de la France et dans la région Nouvelle-Aquitaine, ces centrales illustrent l'expertise de CVE dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation à long terme d'installations de production d'énergie solaire à valeur ajoutée. Le financement a été assuré par Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring spécialisée dans le financement des énergies renouvelables.



**Calendrier:** En cours de développement

## Rapport d'impact carbone:

Le rapport du Crédit Agricole sur les obligations vertes est axé sur l'évaluation de la contribution des actifs verts éligibles à l'atténuation du changement climatique (exprimée en tonnes d'émissions annuelles de CO<sub>2</sub> évitées), en s'appuyant notamment sur la recommandation du groupe d'experts techniques (TEG) de la Commission européenne travaillant sur la taxonomie des activités durables de l'Union Européenne.

En fonction de la granularité des données environnementales disponibles relatives aux Actifs Verts Éligibles, le Crédit Agricole a appliqué une approche méthodologique à trois niveaux : une approche par projet lorsque cela est possible, notamment pour les actifs de financement de projets, une approche par société pour les actifs de financement de sociétés et une approche sectorielle pour les portefeuilles d'actifs très granulaires tels que le portefeuille de prêts aux particuliers des Caisses régionales du Crédit Agricole. La section suivante (« Notes méthodologiques ») présente en détail les principales hypothèses et les sources des facteurs d'émissions utilisées pour ce calcul.

L'impact carbone de chaque obligation verte du Crédit Agricole est estimé au prorata de sa contribution au refinancement du portefeuille vert global, tel que défini dans le cadre des obligations vertes du Crédit Agricole. Des ordres de grandeur (avec un nombre de chiffres significatifs limités) sont présentés dans le tableau ci-dessous en fonction de la précision des données.

**Rapport d'impact des obligations vertes de Crédit Agricole S.A :** 346 t. d'émissions de CO<sub>2</sub> éq. évitées par million d'euros et par an

Catégorie verte éligible	Allocation (millions d'euros)	Intensité de l'impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq. par million d'euros et par an)	Impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq./an)
Énergies renouvelables	1 093	517	564 600
Efficacité énergétique	44	125	5 400
Bâtiment vert	619	37	22 900
Transport propre	193	455	87 700
Gestion des déchets et de l'eau	51	220	11 400
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>346</b>	<b>692 000</b>

**Rapport d'impact des Green Notes de Crédit Agricole CIB:** 444 t. d'émissions de CO<sub>2</sub> éq. évitées par million d'euros et par an

Catégorie verte éligible	Allocation (millions d'euros)	Intensité de l'impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq. par million d'euros et par an)	Impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq./an)
Énergies renouvelables	1 193	958	1 142 500
Efficacité énergétique	129	125	16 100
Bâtiment vert	1 267	16	20 300
Transport propre	569	455	259 300
Gestion des déchets et de l'eau	154	220	33 800
Gestion de l'eau	35	0	0
Gestion des eaux usées	18	185	3 300
Les déchets à l'énergie	101	303	30 500
<b>Total</b>	<b>3 312</b>	<b>444</b>	<b>1 472 000</b>

**Rapport d'impact des obligations vertes de Crédit Agricole Home Loan SFH:** 11 t. d'émissions de CO<sub>2</sub> éq. évitées par million d'euros et par an

Catégorie verte éligible	Allocation (millions d'euros)	Intensité de l'impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq. par million d'euros et par an)	Impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq./an)
Bâtiment vert	1 250	11	14 310
<b>Total</b>	<b>1 250</b>	<b>11</b>	<b>14 310</b>

**Rapport d'impact de Crédit Agricole Italie:** 7 t. d'émissions de CO<sub>2</sub> éq. évitées par million d'euros et par an

Catégorie verte éligible	Allocation (millions d'euros)	Intensité de l'impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq. par million d'euros et par an)	Impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq./an)
Green Building	764	7	5 583
<b>Total</b>	<b>764</b>	<b>7</b>	<b>5 583</b>

\* En raison des arrondis, les données présentées dans les tableaux ne représentent pas les indicateurs d'impact précis en tCO<sub>2</sub>e/an mais à la centaine près.

## Focus sur le portefeuille immobilier du Crédit Agricole:

L'immobilier est l'une des principales Catégories Vertes Eligibles financées par le programme d'émission d'obligations vertes du Crédit Agricole, comprenant les obligations vertes CASA, les Green Notes CACIB, l'obligation verte SFH et l'obligation verte de Crédit Agricole Italie. Au total, 3 900 millions d'euros de prêts immobiliers sont refinancés par des obligations vertes émises par les entités du groupe Crédit Agricole. Cependant, la composition de chaque sous-portefeuille immobilier varie et entraîne différents impacts carbone comme suit :

- **Les obligations vertes Crédit Agricole S.A:** elles refinancent le portefeuille immobilier de CACIB et les prêts dédiés à la rénovation énergétique ("Eco-PTZ" et "Prêts Economie d'Énergie") d'actifs résidentiels français de particuliers accordés par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Étant donné que les mesures de rénovation sont directement orientées vers des travaux visant à réduire la consommation d'énergie, ce portefeuille a une intensité d'impact plus élevée avec 37 tCO<sub>2</sub>e/€m et une intensité élevée d'économies d'énergie avec 248 MWh/€m.
- **Les Green Notes de CACIB:** CACIB possède un portefeuille immobilier diversifié avec une tendance à privilégier les actifs commerciaux. Ces actifs ayant une consommation d'énergie plus élevée en moyenne, l'intensité de l'impact final est légèrement moins importante avec 16 tCO<sub>2</sub> éq./m€.an, ainsi qu'une intensité moins élevée des économies d'énergie 104 MWh/m€.an
- **Le Green Covered Bond de la SFH:** il a refinancé un large portefeuille de nouvelles propriétés résidentielles en France. Compte tenu du faible mix énergétique de la France et de la consommation d'énergie relativement faible par mètre carré des bâtiments existants, ce portefeuille se caractérise par une faible intensité d'impact de 11 tCO<sub>2</sub> éq./m€.an et 78MWh/m€.an
- **Le Green Covered Bond de Crédit Agricole Italie:** elle a refinancé un important portefeuille de nouvelles propriétés résidentielles en Italie. Étant donné la consommation d'énergie relativement faible par mètre carré des bâtiments résidentiels en Italie, ce portefeuille se caractérise par une faible intensité d'impact de 7 tCO<sub>2</sub>e/€m.an. .

Entités	Allocation (m€)	Intensité de l'impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq./m€.an)	Impact carbone (tCO <sub>2</sub> éq./an)	Intensité de l'impact énergétique (MWh/m€.an)	Impact énergétique (MWh/an)
CASA	619	37	22 900	248	153 400
CACIB	1 267	16	20 300	104	131 810
SFH	1 250	11	14 310	78	97 400
CAI	764	7	5 583	105	80 420

## Focus sur le portefeuille d'énergies renouvelables du Crédit Agricole:

Les portefeuilles d'énergies renouvelables de CACIB et de CASA présentent des intensités d'impact carbone différentes (958 tCO<sub>2</sub>e/€m.an contre 517 tCO<sub>2</sub>e/€m.an) tandis que l'intensité (2 586 MWh/€m.an contre 2 433 MWh/€m.an) est assez similaire, en raison de la répartition géographique des deux portefeuilles. CASA se concentre principalement sur des actifs français installés sur un réseau électrique à faible intensité carbone, tandis que CACIB finance des actifs dans le monde entier, y compris dans des pays dont le réseau énergétique est à forte intensité carbone.

Entités	Allocation (€m)	Carbon impact intensity (tCO <sub>2</sub> e/€m.y)	Carbon impact (tCO <sub>2</sub> e/y)	Energy intensity (MWh/€m.y)	Energy Output (MWh)
CASA	1 093	517	564 600	2 433	2 659 230
CACIB	1 193	958	1 142 500	2 586	3 084 275

# Notes méthodologiques

## Remarques générales

Le Crédit Agricole a développé une approche méthodologique à trois niveaux en fonction des chiffres et des données disponibles dans son système de crédit interne :

- Une approche par projet basée sur la connaissance des actifs sous-jacents par le Crédit Agricole. Cette approche a notamment été utilisée pour évaluer l'impact carbone des actifs de financement de projets;
- Une approche basée sur les entreprises pour les prêts aux entreprises finançant des activités environnementales, telles que les opérateurs de transport public;
- Une approche sectorielle pour un portefeuille à très forte granularité, comme le portefeuille de prêts de banques de détail pour le solaire photovoltaïque.

Les méthodologies à trois niveaux donnent une vue intéressante sur la disponibilité et la qualité des données (« données d'activité ») dans le système actuel de la banque. Elles indiquent également où se situent les prochaines priorités pour améliorer le système d'évaluation de l'impact environnemental de nos activités de prêt. Le Comité des obligations vertes et son Comité de projet vert connexe sont chargés de conseiller les entités du groupe Crédit Agricole sur la manière la plus pertinente de le faire. Le tableau suivant montre la fréquence d'utilisation des différentes méthodologies (en termes de montant de prêt accordé) pour fournir les chiffres de ce rapport sur l'obligation verte 2021 du Crédit Agricole.

Catégorie éligible	Approche par projet	Approche basée sur les entreprises	Approche sectorielle
<b>Transport propre</b>	5,7%	3,0%	3,4%
<i>Infrastructure</i>	5,4%	2,1%	0,0%
<i>Matériel roulant</i>	0,3%	0,8%	3,4%
<b>Énergies renouvelables</b>	22,0%	2,6%	24,3%
<i>Eolien</i>	11,9%	0,9%	2,9%
<i>Solaire</i>	9,3%	1,2%	13,3%
<i>Autres, y compris la biomasse</i>	0,8%	0,5%	7,3%
<b>Efficacité énergétique</b>	2%	0%	1%
<b>Bâtiment vert</b>	19%	8%	6%
<b>Gestion des déchets et de l'eau</b>	3%	0%	0%
<i>Gestion des eaux usées</i>	0,2%	0,1%	0,0%
<i>Valorisation énergétique des déchets</i>	2,1%	0,0%	0,0%
<i>Gestion de l'eau</i>	0,7%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>51%</b>	<b>14%</b>	<b>35%</b>

La méthodologie de la BEI pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) des projets, intitulée « Méthodologies d'évaluation de l'empreinte carbone des projets BEI », a été utilisée comme référence. Ce document contient les lignes directrices pour l'évaluation des émissions de GES pour de nombreux types de projets environnementaux, ainsi que les valeurs par défaut des facteurs d'émission (« Facteur d'émission ») nécessaires pour le calcul :

$$\text{Impact carbone (tCO}_2\text{/an)} = \text{Émissions effectives} - \text{Émissions de référence} \\ = (\text{Données d'activité} \times \text{Facteur d'émission}) - \text{Émissions de référence}$$

Si nécessaire, les facteurs et les valeurs de la méthodologie de la BEI sont complétés par d'autres sources publiques telles que l'IEA, l'IRENA, etc.

Disponibles à l'adresse suivante:

[https://www.eib.org/attachments/strategies/eib\\_project\\_carbon\\_footprint\\_methodologies\\_en.pdf](https://www.eib.org/attachments/strategies/eib_project_carbon_footprint_methodologies_en.pdf)

[https://ec.europa.eu/energy/data-analysis/energy-statistical-pocketbook\\_fr](https://ec.europa.eu/energy/data-analysis/energy-statistical-pocketbook_fr)

[https://ec.europa.eu/energy/eu-buildings-database\\_fr](https://ec.europa.eu/energy/eu-buildings-database_fr)

<https://www.eia.gov/totalenergy/data/annual/>

## Énergie renouvelable:

Conformément aux lignes directrices de la BEI, l'impact carbone des projets d'énergie renouvelable est évalué par rapport à des niveaux de référence spécifiques à chaque pays, que ce soit pour la production d'électricité intermittent (utilisée pour la production d'électricité solaire et éolienne) ou la production d'électricité ferme (utilisée pour la biomasse, la géothermie, l'hydroélectricité et les installations dont la technologie est inconnue).

Les données d'activité sont l'énergie produite annuellement par les actifs d'énergie renouvelable (exprimée en MWh). Elles sont obtenues :

- À partir de la documentation du projet dans le cas d'une approche par projet ;
- À partir du coût de construction des énergies renouvelables (source : IRENA, Renewable Power Generation Costs in 2020) dans le cas d'une approche sectorielle.

## Bâtiments écologiques:

Les émissions de GES dues à la demande énergétique des nouveaux bâtiments verts sont comparées à la moyenne locale du même type de bâtiments (bureaux, logements, etc.) à partir des statistiques sur l'énergie de l'UE, de la base de données sur les bâtiments de l'UE, de l'analyse annuelle de la consommation d'énergie de l'EIA ainsi que de la base de données nationale lorsqu'elle est disponible. Pour la construction de nouveaux bâtiments, les données d'activité sont la superficie (m<sup>2</sup>) des bâtiments verts. La performance énergétique (kWh/m<sup>2</sup>.a) est estimée sur la base de l'année de construction et des normes de construction en vigueur à ce moment-là, et du niveau de certification environnementale (comme LEED, BREEAM, etc.) comme valeur de substitution. Il est obtenu :

- À partir de la documentation du projet dans le cas d'une approche par projet ;
- À partir du coût de construction (source : INSEE, base de données ICC, pour la France) dans le cas d'une approche sectorielle.

## L'efficacité énergétique :

Cette catégorie éligible regroupe les projets liés à l'efficacité énergétique tels que les compteurs intelligents, la gestion de flotte et l'amélioration du transport d'électricité. La quantification des émissions de carbone évitées est généralement intégrée dans la documentation de ces projets.

Les chiffres utilisés dans le cas de l'approche par projet proviennent directement des documentations de projet. Ces chiffres ont servi d'approximation pour les projets restants dans le cadre de l'approche sectorielle.

## Les transports propres :

Les émissions de GES dues aux projets de transport public sont comparées à celles du transport routier de référence, respectivement les voitures pour le transport de passagers et les camions pour le transport de marchandises. Les données d'activité sont le kilomètre-passager total pour le transport de passagers et le kilomètre. tonne pour le transport de marchandises. Elles sont obtenues :

- À partir de la documentation des projets des actifs de financement de projet (tels que l'infrastructure ferroviaire) ou de la communication d'entreprise des opérateurs qui gèrent et exploitent ces infrastructures (ensemble appelé « Infrastructure et réseau » dans le tableau ci-dessus) ;
- D'après les statistiques sectorielles (source : UIC, Railway Handbook, Energy consumption and CO2 emissions et ARAFER) pour l'évaluation comparative de l'activité sous-jacente du financement du matériel roulant.

## L'agriculture et la gestion forestière

### durables :

Aucun actif vert éligible n'a été sélectionné et inclus dans cette catégorie éligible. Une méthodologie spécifique d'évaluation de l'impact carbone sera mise en œuvre conformément aux lignes directrices de la BEI si nécessaire.

## Gestion des déchets et de l'eau :

Cette catégorie éligible a été divisée en trois sous-catégories afin de prendre en compte le large éventail d'activités et de technologies :

- La « gestion de l'eau » comprend les projets d'approvisionnement en eau pour lesquels le TEG de la Commission européenne n'identifie pas de contribution significative à l'atténuation du changement climatique, à l'exception du gain d'efficacité grâce à la réduction des fuites. À ce stade et en attendant la publication de la

taxonomie de l'UE sur la gestion de l'eau, l'impact carbone de cette sous-catégorie est considéré comme négligeable ;

- La « gestion des eaux usées » comprend les projets de collecte et de traitement des eaux usées. L'évaluation de l'impact carbone quantifie la réduction des émissions de GES liées au traitement des eaux usées par rapport à leur mise en décharge. Les données d'activité sont dans ce cas la capacité (exprimée en m<sup>3</sup>/jour ou en nombre de personnes équivalent). Ces données sont tirées de la documentation du projet dans le cas d'une approche par projet, et de la communication de l'entreprise dans le cas d'une approche par entreprise ;
- La conversion des déchets en énergie comprend un projet d'incinération des déchets pour produire de l'énergie. Les données d'activité sont la quantité de déchets (tonnes) directement issue de la documentation du projet. Les émissions de GES dues à l'incinération des déchets sont comparées aux émissions de GES provenant de l'élimination d'une quantité comparable de déchets dans une décharge conventionnelle et aux émissions de GES provenant de la production d'une quantité similaire d'électricité en utilisant une base de référence spécifique à chaque pays.

## AVERTISSEMENT

Ce document (le « **Green Bond Report** ») a été préparé par Crédit Agricole S.A (pour son propre compte et au nom et pour le compte de Crédit Agricole Home Loan SFH) et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (ci-après désignées ensemble, avec les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, les Caisses locales et chacune de leurs filiales, succursales respectives et véhicules de refinancement – le « **Groupe Crédit Agricole** »), à des fins d'information uniquement et n'est pas destiné à fournir une information exhaustive. Ce document peut contenir ou incorporer par référence des informations publiques qui n'ont pas fait l'objet d'une quelconque vérifications, approbation ou acceptation de la part des entités du Groupe Crédit Agricole et, par conséquent, aucune déclaration, aucune garantie ni aucun engagement, explicite ou implicite, n'est donné à cet égard, et aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, ne peut être recherchée à l'encontre de l'une ou l'autre des entités du Groupe Crédit Agricole quant à la sincérité, l'exactitude, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans ce rapport. Ni le Groupe Crédit Agricole, ni ses dirigeants, représentants, mandataires ou employés ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour un quelconque préjudice, que ce soit pour négligence ou pour toute autre raison, pouvant résulter de l'utilisation de ce document ou de son contenu ou de tout ce qui lui est relatif ou autre document ou information auquel il pourrait faire référence.

Les informations contenues dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. La somme des valeurs figurant dans ce document peut différer légèrement du total présenté en raison des arrondis. Certaines données sont calculées sur la base de méthodologies nouvelles et innovantes qui pourraient évoluer à l'avenir.

Le présent document n'a qu'une valeur d'information et ne peut pas être interprété comme un conseil financier ou juridique. Il ne constitue pas une offre ou une proposition de vendre, d'acheter ou de souscrire des titres financiers et ne doit pas être considéré comme un document relevant d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit et n'a fait l'objet d'aucune approbation par une autorité réglementaire quelconque. Une offre de titres, pour autant qu'elle soit faite, s'effectuera uniquement au moyen d'un prospectus, d'un *offering memorandum* ou de tout autre document juridique qui sera mis à la disposition des investisseurs auxquels une telle offre peut être légalement adressée et les investisseurs ne doivent pas souscrire à des titres financiers sans avoir reçu une telle documentation juridique qu'ils doivent revoir en intégralité et avec attention.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat ou une proposition de vente ou d'achat de titres financiers aux Etats-Unis. Aucun titre financier n'a été et ne sera enregistré en vertu de et conformément au *U.S. Securities Act* et ne peut être offert ou vendu aux Etats-Unis et/ou à des *U.S. Persons* ou au bénéfice de ou pour le compte d'*U.S. Persons* sauf en cas d'exemption aux exigences d'enregistrement du *U.S. Securities Act*. Le Groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de faire enregistrer tout ou partie d'une offre aux Etats-Unis d'Amérique ou de lancer une offre publique de titres aux Etats-Unis.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires. Il relève de la responsabilité de toute personne en possession du présent document de s'informer sur toutes les lois et réglementations applicables dans les pays concernés et de s'y conformer.

Ce document peut contenir des informations et des déclarations prospectives (*forward looking statements*) qui ne sont pas fondés sur des faits historiques. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières, basées sur des hypothèses relatives à des projets, des objectifs et des résultats attendus en lien avec des événements, des opérations, des produits et/ou des services futurs et sur des suppositions en terme de performance future.

Aucune des projections, attentes, estimations ou perspectives futures contenues dans le présent document ne doit être considérée comme une prévision ou une promesse, ni comme une indication, une assurance ou une garantie que les hypothèses sur lesquelles ces projections, attentes, estimations ou perspectives futures ont été préparées sont correctes ou exhaustives ou, dans le cas des hypothèses, entièrement exposées dans le document. Le Groupe Crédit Agricole ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de ce rapport, pour quelque raison que ce soit.

Le présent document est la propriété du Groupe Crédit Agricole et est disponible sur le site internet <https://www.credit-agricole.com/>.



**CRÉDIT AGRICOLE**  
CORPORATE & INVESTMENT BANK